

Le 24 novembre 2025

## Commission permanente du 21 novembre

### Les communes landaises investissent, le Département les accompagne

**Les conseillers départementaux se sont réunis vendredi 21 novembre en commission permanente. Au fil des 29 dossiers à l'ordre du jour, le Département a une nouvelle fois démontré son accompagnement fort aux communes, entre soutiens financiers à leurs projets d'investissement et engagement politique important en matière d'aménagement du territoire sur des enjeux tels que l'accès au soin ou l'adaptation au changement climatique. Cette commission permanente a également permis le vote de la contribution du Département au dispositif de participation du public mis en place dans le cadre du projet de construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.**

#### Soutien aux projets d'investissements des collectivités

→ **Revitalisation, dynamisation et restructuration** des centres bourgs et centres villes : 3 projets phares votés à l'unanimité

- Une dotation de **150 000 €** a été attribuée à **la commune d'Aire-sur-l'Adour** pour le soutien à la réalisation du plan d'action de revitalisation de son centre-bourg et plus particulièrement de la place du Général de Gaulle, marquée par une multiplicité d'usages. Seul point de traversée de l'Adour, lieu de connexion des rues commerçantes et des axes de contournement de la commune, mais aussi lieu de vie évènementiel proche des berges de l'Adour et des arènes, la place cumule difficultés de circulation et manque de lisibilité des espaces. Au programme du plan d'action de la commune soutenu par le Département : mettre en valeur les continuités paysagères, piétonniser certains espaces, pacifier l'entrée de ville, et enfin fluidifier et sécuriser les flux de circulation.
- Une dotation de **250 000 €** a été attribuée à **la commune de Saint-Justin** en appui au plan de revitalisation du centre-bourg qui tend à l'amélioration du cadre de vie, le réaménagement du quartier de la Pologne (notamment la valorisation de la bastide), la rénovation de la côte pavée, pour une meilleure accessibilité et enfin, la rénovation de l'ancienne Poste en logements.

#### Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

+ infos  
[landes.fr](http://landes.fr)  
[xlandes-info.fr](http://xlandes-info.fr)  


- Une dotation de **250 000 €** a été attribuée à la commune de Villeneuve-de-Marsan qui après une importante période de travaux de requalification entre 2017 et 2019, s'est lancée dans une seconde phase de revitalisation sur l'ilot central de la commune. Il s'agit de conforter son rôle de centralité, de renforcer l'attractivité commerciale et artisanale et de répondre aux besoins de la population en matière de logement. Entre également dans ce plan d'action la volonté d'une cohabitation des différents modes de déplacement sur les allées d'Haussez.

→ **Création ou extension de maisons de santé pluriprofessionnelles**: une intervention hors compétence du Département

Historiquement, le Département des Landes a été le premier, à l'échelle nationale, à soutenir le développement de maisons de santé pluriprofessionnelles dans l'objectif de faciliter l'installation de professionnels du soin dans ses territoires. Un financement de ces structures que le Département des Landes, conscient des difficultés de nombreux Landais en matière de couverture d'offres de soin, continue de soutenir au regard des projets portés par les communes ou intercommunalités. Dans ce cadre :

- Une subvention de **189 585 €** a été attribuée à la communauté de communes du Pays Grenadois pour la réhabilitation et la construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire à Grenade-sur-l'Adour qui permet de passer d'une capacité d'accueil de 5 à 9 cabinets médicaux et d'accueillir médecins, internes, infirmiers en pratique avancée et assistants médicaux.
- Une subvention de **89 999 €** a été attribuée à la commune de Campagne pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire qui vient compléter l'offre de soin proposée par la Maison de Santé de Meilhan, portée par la communauté de communes du Pays Tarusate. Ce projet permet d'accueillir deux nouveaux médecins et une assistante en complément du cabinet existant qui rejoint la nouvelle maison de santé.

→ **Réhabilitation de bâtiments accueillant des services à la population à vocation intercommunale :**

Afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité de son action sociale, la communauté d'agglomération du Grand Dax porte un projet de regroupement de l'ensemble des services du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et des services sociaux communautaires dans un bâtiment unique (14 avenue de la gare à Dax). Dans ce cadre, les élus ont voté :

- Une aide de **74 883 €** à destination de la communauté d'agglomération du Grand Dax pour l'aménagement de ce nouveau bâtiment de 960 m<sup>2</sup> qui regroupera le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le portage de repas, le Relai petite enfance intercommunal (RPEI), la crèche familiale, le service Gens du voyage (GDV) ; le pôle convention territoriale globalisée (CTG) incluant France Services et la politique de la Ville, et enfin la direction et le secrétariat du CIAS.

## Soutien à l'équipement des communes

**Sur le plan de la solidarité territoriale**, les élus ont également acté d'autres aides dont **une enveloppe de 511 747 € à destination de 4 cantons, au titre du Fonds d'équipement des communes**.

Le canton d'Adour Armagnac obtient une montant total de 155 575 € de subventions pour 35 opérations, le canton de Dax 2 reçoit 60 924 € pour la réalisation de 6 opérations, le canton des Grands Lacs, 83 369 € pour 13 opérations et, enfin, le canton de Haute Lande d'Armagnac bénéficie de 211 879 € de dotations pour 33 opérations.

## Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

## **Le Département répond présent pour accompagner les territoires sur la gestion du trait de côte face aux risques climatiques**

Les élus du Département ont voté à l'unanimité la **participation du Conseil départemental au projet partenarial d'aménagement de Biscarrosse 2025-2032** « Concilier l'action contre l'érosion côtière et le développement d'une station balnéaire résiliente et attractive ».

Co-porté par la commune et la communauté de communes des Grands Lacs, celui-ci vise d'une part à accentuer la résilience des espaces naturels assurant la protection du secteur urbain en frange littorale et d'autre part, et en conséquence, à accompagner les projets de transformation de la station balnéaire afin de préserver son attractivité et de conserver son statut de pôle touristique majeur.

À souligner, sur la côte atlantique, le Département des Landes est le seul Département à accompagner les territoires dans leur stratégie de gestion du trait de côte, en appui au GIP littoral. Des projets qui représentent souvent des investissements colossaux. Concernant le projet d'aménagement de Biscarrosse, le coût prévisionnel du programme d'aménagement sur la période 2025-2028 est évalué à 8 224 624 € HT. Le Département apportera une contribution en financements et en ingénierie.

## **Contribution du Département des Landes au dispositif de participation du public par voie électronique mis en place pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.**

La contribution ci-dessous a été votée avec **26 voix pour et 4 abstentions**.

### **CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES LANDES AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE) MIS EN PLACE POUR LES OPERATIONS PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST (LNSO)**

La LNSO est un chantier ferroviaire majeur comprenant la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse – Dax, les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT).

En vue du lancement des appels d'offres pour la section Bordeaux – Toulouse, SNCF Réseau a sollicité une demande d'autorisation environnementale relative aux travaux préparatoires de cette section, comprenant des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive. Une participation du public par voie électronique se tient du 27 octobre au 26 novembre inclus, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Cette participation porte sur la 1<sup>ère</sup> demande d'autorisation environnementale déposée par l'Agence GPSO, en qualité de maître d'ouvrage, pour la réalisation des investigations préalables en milieu sensible sur le tracé de la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse. Elles permettront d'approfondir la connaissance des milieux traversés et de consolider la conception du projet. La PPVE a pour objectif de recueillir les observations et avis des habitants, associations et acteurs du territoire. Elle s'inscrit dans la continuité des démarches d'information et de concertation menées depuis le débat public de 2005 et l'enquête publique de 2014.

Au-delà de la contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) créée par ordonnance du 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties

### **Contact presse**

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

+ infos  
[landes.fr](http://landes.fr)  
[xlandes.info.fr](http://xlandes.info.fr)  
   

prenantes au financement de la LNSO adoptée lors du conseil de surveillance du 9 octobre dernier, le Conseil départemental des Landes souhaite également y contribuer en propre. Il souhaite réaffirmer par cette contribution sa position concernant la LNSO.

Ce projet, porté par l'Etat et les collectivités partenaires, vise à améliorer les liaisons entre Bordeaux, Toulouse et Dax tout en renforçant l'attractivité du Grand Sud-Ouest. Il s'inscrit dans une dynamique de transition écologique, de décarbonation, de désenclavement des territoires, de modernisation des infrastructures de transport et de renforcement des liaisons nationales et européennes.

Le Département soutient activement ce projet qui vise à prolonger le réseau à grande vitesse français entre Bordeaux et Toulouse, ainsi que vers l'Espagne. Il est membre de la société GPSO qui porte la part de financement des Collectivités territoriales et à ce titre, il a engagé un investissement global de 98,6 millions d'euros sur 40 ans, avec une annuité de 2,47 millions d'euros.

La création de la LGV est essentielle pour favoriser le transfert des poids-lourds de la route vers le rail, contribuant ainsi à un meilleur équilibre modal, mais également pour améliorer les transports du quotidien des habitants de la région. Le transfert ferroviaire est aujourd'hui le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement.

Le Département est conscient des préoccupations exprimées par les différents acteurs, notamment en ce qui concerne l'impact potentiel sur le massif des Landes de Gascogne. Le Département est pleinement engagé depuis de nombreuses années également dans une démarche de préservation de l'environnement. Le Département appelle à une mobilisation collective pour faire de cette infrastructure un levier de développement durable, respectueux de notre patrimoine.

Le maître d'ouvrage SNCF Réseau et ses partenaires font de l'exemplarité environnementale une priorité. Celle-ci se décline dès le stade des investigations environnementales, avec la mise en place de méthodologies volontaristes, d'outils de suivi partagés et d'actions concrètes de terrain pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales en phase chantier. Le projet s'inscrit dans une vision durable, avec un suivi environnemental renforcé et des engagements sur la durée.

## Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

+ infos  
[landes.fr](http://landes.fr)  
[xlandes-info.fr](http://xlandes-info.fr)  
   